



OIAC

Conseil exécutif

Cinquante-huitième session
13 – 16 octobre 2009

EC-58/9
16 octobre 2009
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

RAPPORT DE LA CINQUANTE-HUITIÈME SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF

1. Point 1 de l'ordre du jour – Ouverture de la session

- 1.1 Le Président du Conseil exécutif ("le Conseil"), M. Jorge Lomónaco Tonda, Ambassadeur du Mexique, a ouvert la cinquante-huitième session du Conseil à La Haye, le 13 octobre 2009 à 10 h 23.
- 1.2 Les vice-présidents et les coordonnateurs des séries de questions ont rendu compte au Conseil des consultations officieuses tenues au cours de l'intersession : M. Pieter de Savornin Lohman, Ambassadeur des Pays-Bas, sur les questions relatives aux armes chimiques; M. Abuelgasim Abdelwahid Shiekh Idris, Ambassadeur du Soudan, sur les questions relatives à l'industrie chimique et autres questions relevant de l'Article VI; M. Hassan Vejdani (République islamique d'Iran) sur les questions administratives et financières; et M. Kirill Gevorgian, Ambassadeur de la Fédération de Russie, sur les questions juridiques, organisationnelles et autres. Le Président a également fait rapport sur ses propres activités au nom du Conseil pendant l'intersession.

2. Point 2 de l'ordre du jour – Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil **a adopté** l'ordre du jour ci-après :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Déclaration d'ouverture du Directeur général.
4. Débat général.
5. État de la mise en œuvre de la Convention :
 - a) Conversion des installations de fabrication d'armes chimiques;
 - b) Progrès réalisés en vue de respecter les délais révisés pour la destruction des armes chimiques et autres questions relatives à la destruction;



- c) Supplément au rapport d'activité en matière de vérification pour 2008;
 - d) État de l'application de l'Article VII;
 - e) État de l'application de l'Article X;
 - f) État de l'application de l'Article XI;
 - g) Progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action pour l'universalité de la Convention;
 - h) Série de questions relatives à l'industrie, notamment l'étoffement des déclarations des AIFPC;
 - i) Présentation dans les délais des déclarations au titre de l'Article VI de la Convention;
 - j) Arrangement technique entre le Secrétariat technique et les laboratoires désignés concernant les procédures d'analyse d'échantillons hors site et de respect des dispositions du régime de confidentialité de l'OIAC;
 - k) Rapport du Directeur général sur l'état de préparation du Secrétariat technique à la conduite d'une inspection par mise en demeure.
6. Base de données analytiques centrale de l'OIAC.
7. Questions administratives et financières :
- a) Projet de budget-programme de l'OIAC pour 2010 et toutes questions concernant ce budget;
 - b) Recettes et dépenses de l'OIAC pour l'exercice jusqu'au 30 juin 2009, situation de trésorerie et utilisation du Fonds de roulement pour l'exercice jusqu'au 31 août 2009;
 - c) État de la mise en œuvre par les États parties de plans pluriannuels de paiement convenus pour régulariser le paiement de leurs contributions annuelles impayées;
 - d) Rapport sur l'application de la politique de la durée de service en 2008;
 - e) Adoption des normes comptables internationales du secteur public.
8. Rapport sur l'application en 2009 des recommandations du Commissaire aux comptes.
9. Rapport de l'Organe consultatif sur les questions administratives et financières.
10. Amélioration de l'interaction du Conseil scientifique consultatif avec les États parties et avec les organes directeurs.
11. Projet de rapport d'activité du Conseil exécutif.

12. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte.
13. Nomination du Directeur général.
14. Questions diverses.
15. Adoption du rapport.
16. Clôture de la session.

3. Point 3 de l'ordre du jour – Déclaration d'ouverture du Directeur général

Le Conseil **a noté** la déclaration d'ouverture du Directeur général (EC-58/DG.13 du 13 octobre 2009).

4. Point 4 de l'ordre du jour – Débat général

Les délégations ci-après ont fait une déclaration dans le cadre du débat général : Cuba (au nom du Mouvement des non-alignés et de la Chine), la Suède (au nom de l'Union européenne et des pays associés), l'Afrique du Sud (au nom du Groupe des États parties d'Afrique), la Chine, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Pakistan, le Brésil, l'Inde, l'Arabie saoudite, le Japon, l'Ukraine, la Jamahiriya arabe libyenne, les États-Unis d'Amérique, la République islamique d'Iran, l'Indonésie (observateur), le Nigéria, la République de Corée et l'Iraq (observateur).

5. Point 5 de l'ordre du jour – État de la mise en œuvre de la Convention

Sous-point 5 a) : Conversion des installations de fabrication d'armes chimiques

- 5.1 Après avoir examiné cette question à ses sessions précédentes, le Conseil **a examiné plus avant** une note du Secrétariat technique ("le Secrétariat") sur une proposition de directives générales sur la nature des mesures de vérification qu'il convient de continuer à appliquer dans les installations de fabrication d'armes chimiques converties 10 ans après la certification par le Directeur général de leur conversion (EC-56/S/3 du 14 avril 2009), ainsi qu'un projet de décision sur cette question (EC-57/DEC/CRP.1 du 3 juin 2009), et **a décidé** d'examiner cette question plus avant à sa prochaine session ordinaire.
- 5.2 Le Conseil **a examiné** et **a noté** une note du Secrétariat dans laquelle celui-ci fait le point sur les progrès de la conversion d'une ancienne installation de fabrication d'armes chimiques à des fins non interdites par la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("la Convention") (EC-58/R/S/1 du 1^{er} octobre 2009).
- 5.3 Le Conseil **a noté** une note du Secrétariat sur les corrections aux plans général et détaillé de conversion des installations de fabrication d'armes chimiques (Usine pharmaceutique 1 de Rabta et Usine pharmaceutique 2 de Rabta) sises à Rabta (Jamahiriya arabe libyenne) (EC-58/S/2 du 25 septembre 2009), et **a approuvé** lesdites corrections.

- 5.4 Le Conseil **a noté** la notification de changements aux plans général et détaillé de conversion des anciennes installations de fabrication d'armes chimiques "Rabta 1" et "Rabta 2" (EC-58/NAT.6 du 15 septembre 2009).

Sous-point 5 b) : Progrès réalisés en vue de respecter les délais révisés pour la destruction des armes chimiques et autres questions relatives à la destruction

- 5.5 Le Conseil **a réaffirmé** l'obligation faite aux États parties détenteurs de détruire leurs armes chimiques dans les délais prorogés, conformément aux décisions pertinentes que la Conférence des États parties ("la Conférence") a prises à sa onzième session et, à cet effet, il **a insisté** sur le début ponctuel des activités de destruction dans toutes les installations de destruction d'armes chimiques.
- 5.6 Le Conseil **a examiné** et **a noté** une note du Directeur général sur les progrès réalisés par les États parties auxquels ont été accordées des prorogations des délais pour la destruction de leurs armes chimiques (EC-58/DG.11* du 7 octobre 2009).
- 5.7 Suite à une décision prise par la Conférence à sa onzième session (C-11/DEC.15 du 8 décembre 2006), le Conseil **a examiné** et **a noté** un document national de la Jamahiriya arabe libyenne sur l'état de ses activités de destruction (EC-58/NAT.4 du 15 août 2009).
- 5.8 Le Conseil **a examiné** une demande présentée par la Jamahiriya arabe libyenne en vue d'une prorogation des délais intermédiaires et du délai final de destruction de ses armes chimiques de la catégorie 1 (EC-58/NAT.5 du 24 août 2009 et Add.1 du 14 octobre 2009) et **a approuvé** une recommandation relative à cette demande pour examen par la Conférence à sa quatorzième session (EC-58/DEC.1 du 15 octobre 2009).
- 5.9 Suite à une décision prise par la Conférence à sa onzième session (C-11/DEC.17 du 8 décembre 2006), le Conseil **a examiné** et **a noté** un document national des États-Unis d'Amérique sur l'état de leurs activités de destruction (EC-58/NAT.3* du 17 juillet 2009).
- 5.10 Le Conseil **a noté** le rapport sur la visite de son président et de représentants du Conseil à l'usine pilote de destruction d'agent chimique de Pueblo (État du Colorado) et à l'installation d'élimination d'agents chimiques d'Umatilla (État de l'Oregon) (États-Unis d'Amérique) du 31 mai au 5 juin 2009 (EC-57/12 du 10 juillet 2009). Le Conseil **a salué** les efforts du pays hôte – les États-Unis d'Amérique –, du Président du Conseil et de la délégation.
- 5.11 Le Conseil **a noté** dans le rapport sur la visite que les États-Unis ne seraient peut-être pas en mesure de détruire toutes leurs armes chimiques avant l'expiration du délai final prorogé de destruction. Des préoccupations et de vives inquiétudes ont été exprimées à ce propos. À cet égard, le Conseil **a prié instamment** tous les États parties détenteurs de prendre toutes les mesures nécessaires pour accélérer leurs opérations de destruction avant l'expiration du délai final prorogé de destruction du 29 avril 2012. Le Conseil **a en outre souligné** à ce sujet qu'il ne faudrait prendre aucune mesure qui affaiblirait la Convention, soulèverait des questions quant à

l'engagement des États parties ou conduirait à la réécriture ou à la réinterprétation des dispositions de la Convention.

- 5.12 Le Conseil **a noté** qu'il y avait une divergence d'opinions sur le rapport et que des félicitations et des préoccupations avaient été exprimées.
- 5.13 Le Conseil **a rappelé** la décision C-11/DEC.20 du 8 décembre 2006 et a souligné que de telles visites se dérouleront en tant que moyen de traiter de questions ou préoccupations relatives au programme d'un État partie pour que celui-ci remplisse ses obligations de destruction d'armes chimiques dans le respect de la prorogation de délai qui lui a été accordée. Le Conseil **a demandé** que les rapports sur ces visites continuent de refléter adéquatement les questions et préoccupations soulevées.
- 5.14 Rappelant le paragraphe 9.26 du rapport de la deuxième session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, le Conseil attache une grande importance à l'assurance du respect de toutes les obligations contractées au titre de la Convention et **a réaffirmé** que rien dans les rapports sur les visites ne doit en aucune façon affecter l'obligation des États parties détenteurs de détruire toutes leurs armes chimiques de la catégorie 1 dans les délais prorogés, comme le prescrit la Convention.
- 5.15 Suite à une décision prise par la Conférence à sa onzième session (C-11/DEC.18 du 8 décembre 2006), le Conseil **a examiné** et **a noté** un document national de la Fédération de Russie sur l'état de ses activités de destruction (EC-58/P/NAT.1 du 15 juillet 2009).
- 5.16 Suite à une décision prise par le Conseil à sa quarante-sixième session (EC-46/DEC.4 du 5 juillet 2006), le Conseil **a examiné** et **a noté** un document national de la Chine intitulé "Rapport de situation sur les armes chimiques abandonnées par le Japon en Chine" (EC-58/NAT.1 du 14 juillet 2009). Le Conseil **a également examiné** et **noté** un document national du Japon intitulé "Rapport sur l'état actuel des projets sur les armes chimiques abandonnées en Chine (période considérée : du 1^{er} avril au 30 juin 2009)" (EC-58/NAT.2 du 16 juillet 2009).
- 5.17 Le Conseil **a décidé** d'engager un processus de facilitation en vue d'élaborer des principes directeurs, qui à l'avenir seraient à lire en conjonction avec la Convention, relatifs à la sécurité et à la destruction des armes chimiques venant en possession et/ou sous le contrôle d'un État partie ou d'États parties dans des situations non prévues par la Convention, y compris des situations de conflit et autres. Le Conseil **s'est félicité** de la nomination de M. Michael Hurley (Irlande) comme facilitateur pour cette question et **a encouragé** les États parties à parachever leurs travaux en la matière dès que possible.
- 5.18 Le Conseil **a demandé** à son président d'engager des consultations officieuses avec les délégations intéressées sur les modalités et la date de lancement des discussions du Conseil sur les questions liées au respect des délais finals prorogés de destruction des armes chimiques, et de tenir le Conseil informé de ces consultations.

Sous-point 5 c) : Supplément au rapport d'activité en matière de vérification pour 2008

- 5.19 Le Conseil **a examiné** et **a noté** le supplément au rapport d'activité en matière de vérification pour 2008 (EC-58/HP/DG.1 du 27 août 2009). Le Conseil **a également noté** les observations et avis reçus sur le rapport d'activité en matière de vérification pour 2008 (EC-57/HP/DG.2/Add.1 du 4 septembre 2009) et un rectificatif audit rapport (EC-57/HP/DG.1/Corr.2 du 16 septembre 2009).

Sous-point 5 d) : État de l'application de l'Article VII

- 5.20 Suite à une décision prise par la Conférence à sa treizième session concernant l'exécution des obligations au titre de l'Article VII (C-13/DEC.7 du 5 décembre 2008), le Conseil **a noté** une note du Directeur général sur l'état de l'application de l'Article VII au 19 août 2009 (EC-58/DG.5 du 9 septembre 2009) et **a transmis** le rapport à la Conférence pour examen à sa quatorzième session.
- 5.21 Le Conseil **a entendu** un rapport verbal du facilitateur pour cette question, M. Rami Adwan (Liban), sur les progrès faits au cours de l'intersession.
- 5.22 Le Conseil **a demandé** au facilitateur de continuer de tenir des consultations sur l'application de l'Article VII, afin de préparer et de soumettre des recommandations, s'il y a lieu, à la Conférence pour examen à sa quatorzième session.

Sous-point 5 e) : État de l'application de l'Article X

- 5.23 Après avoir examiné cette question à sa session précédente, le Conseil **a examiné** et **a noté** une note du Secrétariat sur la teneur et l'utilisation de la banque de données sur l'assistance et la protection (EC-57/S/3 du 18 juin 2009).
- 5.24 À sa douzième session, la Conférence a demandé au Conseil de procéder à des délibérations approfondies afin d'élaborer des mesures d'assistance d'urgence aux États membres, notamment vis-à-vis des victimes d'armes chimiques, comme le prévoit l'Article X de la Convention, et d'en rendre compte à la Conférence à sa treizième session, avec ses recommandations éventuelles (paragraphe 21.8 de C-12/7 du 9 novembre 2007).
- 5.25 À sa treizième session, la Conférence a demandé au Conseil de poursuivre encore des délibérations approfondies dans l'esprit du mandat susmentionné qui lui a été confié par la Conférence à sa douzième session et de faire rapport à la Conférence à sa quatorzième session (paragraphe 9.9 de C-13/5 du 5 décembre 2008).
- 5.26 Le Conseil **a entendu** un rapport verbal du vice-président et coordonnateur de la série de questions relatives aux armes chimiques, M. Pieter de Savornin Lohman, Ambassadeur des Pays-Bas, sur les progrès faits au cours de l'intersession.
- 5.27 Après avoir examiné cette question, le Conseil **a recommandé** que la Conférence, à sa quatorzième session, demande au Conseil de poursuivre ses délibérations afin d'élaborer des mesures complémentaires d'assistance d'urgence aux États membres en cas d'utilisation d'armes chimiques et de lui faire rapport à sa quinzième session.

Sous-point 5 f) : État de l'application de l'Article XI

- 5.28 À sa treizième session, la Conférence a demandé au Conseil de poursuivre ses travaux, conformément à des décisions antérieures, d'intensifier les consultations à des intervalles réguliers en vue de la détermination de mesures concrètes dans un cadre convenu pour assurer l'application intégrale de l'Article XI et de lui faire rapport à sa quatorzième session (paragraphe 17.3 de C-13/5 du 5 décembre 2008).
- 5.29 Le Conseil **a entendu** un rapport verbal du facilitateur pour cette question, M. Chen Kai (Chine), sur les progrès réalisés pendant l'intersession. Le Conseil **a demandé** au facilitateur de continuer de tenir de telles consultations sur l'application intégrale de l'Article XI, afin de préparer et de soumettre des recommandations, s'il y a lieu, à la Conférence pour examen à sa quatorzième session. Le Conseil **a également demandé** au facilitateur de mener des consultations sur l'organisation d'un atelier en 2010 qui permettrait d'échanger des vues sur l'application intégrale de l'Article XI, en tenant compte de tous les avis exprimés sur cette question pendant les consultations, et il **a encouragé** la poursuite des délibérations afin de parachever l'élaboration de tous les aspects de cet atelier.

Sous-point 5 g) : Progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action pour l'universalité de la Convention

- 5.30 À sa vingt-troisième réunion, le Conseil a adopté un plan d'action pour l'universalité de la Convention (EC-M-23/DEC.3 du 24 octobre 2003). Dans ce plan, il était demandé au Directeur général, entre autres, de soumettre à la Conférence, à ses sessions ordinaires, un rapport annuel sur la mise en œuvre du plan d'action et de tenir le Conseil régulièrement informé pour que la Conférence et le Conseil puissent évaluer les progrès et suivre efficacement la mise en œuvre dudit plan.
- 5.31 Le Conseil **a examiné** et **a noté** le rapport annuel qui lui avait été transmis ainsi qu'à la Conférence sur la mise en œuvre du plan d'action pendant la période du 19 novembre 2008 au 11 septembre 2009 (EC-58/DG.9 C-14/DG.8 du 29 septembre 2009).
- 5.32 Le Conseil **a entendu** un rapport verbal du facilitateur pour cette question, M. Lee Litman (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), sur les progrès réalisés pendant l'intersession. Le Conseil **a demandé** au facilitateur de continuer de tenir des consultations sur la mise en œuvre du plan d'action pour l'universalité de la Convention, conformément à la décision prise par la Conférence à sa douzième session (C-12/DEC.11 du 9 novembre 2007).

Sous-point 5 h) : Série de questions relatives à l'industrie, notamment l'étoffement des déclarations des AIFPC

- 5.33 Après avoir reçu à sa cinquante-troisième session une note du Secrétariat sur l'étoffement des informations sur les caractéristiques des sites d'usines dans les déclarations des Autres installations de fabrication de produits chimiques (AIFPC) (EC-53/S/5 du 17 juin 2008) et une note du Directeur général contenant des informations sur l'étoffement des déclarations des AIFPC (EC-53/DG.11 du

17 juin 2008), et **ayant examiné** ces deux notes à la présente session et à ses sessions précédentes, le Conseil **a décidé** de les examiner plus avant à sa prochaine session ordinaire.

- 5.34 Après **avoir examiné** cette question à la présente session et à ses sessions précédentes, le Conseil **a noté** le rapport du Directeur général sur les résultats de la méthode modifiée de sélection des AIFPC à inspecter (EC-55/DG.8 du 2 février 2009).
- 5.35 Le Conseil **a souligné de nouveau** la nécessité de la nomination rapide d'un facilitateur pour reprendre d'urgence les consultations sur la méthode de sélection des sites AIFPC, afin de parvenir rapidement à une décision des États parties, conformément au paragraphe 11 de la neuvième partie de l'Annexe sur la vérification de la Convention.
- 5.36 Le Conseil **a entendu** un rapport verbal du facilitateur chargé des consultations sur les limites de concentrations applicables aux mélanges de produits chimiques contenant des produits chimiques du tableau 2A/2A*, M. Giuseppe Cornacchia (Italie), sur les progrès réalisés.
- 5.37 Le Conseil **a examiné** et **a adopté** un projet de décision sur les principes directeurs relatifs aux limites de faibles concentrations applicables aux déclarations des produits chimiques du tableau 2A/2A* (EC-58/DEC.5 du 16 octobre 2009).

Sous-point 5 i) : Présentation dans les délais des déclarations au titre de l'Article VI de la Convention

- 5.38 Après avoir examiné cette question à sa session précédente, le Conseil **a noté** une note du Secrétariat sur la présentation électronique des déclarations annuelles d'activités passées au 31 mai 2009 (S/773/2009 du 18 juin 2009).

Sous-point 5 j) : Arrangement technique entre le Secrétariat technique et les laboratoires désignés concernant les procédures d'analyse d'échantillons hors site et de respect des dispositions du régime de confidentialité de l'OIAC

- 5.39 Après avoir examiné cette question à sa session précédente, le Conseil **a examiné plus avant** une note du Directeur général intitulée "Arrangement technique entre le Secrétariat technique et les laboratoires désignés concernant les procédures d'analyse d'échantillons hors site et de respect des dispositions du régime de confidentialité de l'OIAC" (EC-57/DG.5 du 3 juin 2009) et **a décidé** de l'examiner plus avant à sa prochaine session ordinaire.

Sous-point 5 k) : Rapport du Directeur général sur l'état de préparation du Secrétariat technique à la conduite d'une inspection par mise en demeure

- 5.40 Le Conseil **a noté** une note du Directeur général dans laquelle celui-ci fait le point sur l'état de préparation du Secrétariat à la conduite d'une inspection par mise en demeure (EC-58/DG.8 du 28 septembre 2009).

6. Point 6 de l'ordre du jour – Base de données analytiques centrale de l'OIAC

- 6.1 Après avoir examiné cette question à sa session précédente, le Conseil **a examiné plus avant** une note du Secrétariat sur la poursuite de l'insertion dans la base de données analytiques centrale de l'OIAC de données analytiques de dérivés analytiques de produits chimiques inscrits (EC-57/S/1 du 11 juin 2009) et **a décidé** de l'examiner plus avant à sa prochaine session ordinaire.
- 6.2 Le Conseil **a examiné** une note du Directeur général sur les listes de données homologuées soumises à l'approbation du Conseil pour insertion dans la base de données analytiques centrale de l'OIAC (EC-58/DG.4 du 4 septembre 2009) ainsi qu'un projet de décision sur leur insertion (EC-58/DEC/CRP.1 du 10 septembre 2009) et **a décidé** de les examiner plus avant à sa prochaine session ordinaire.

7. Point 7 de l'ordre du jour – Questions administratives et financières

Sous-point 7 a) : Projet de budget-programme de l'OIAC pour 2010 et toutes questions concernant ce budget

- 7.1 Après avoir reçu à sa cinquante-septième session le projet de budget-programme de l'OIAC pour 2010 (EC-57/CRP.2 du 7 juillet 2009), que le Directeur général lui avait présenté conformément à l'article 3.4 du Règlement financier, le Conseil **a examiné** ce document et l'**a transmis** à la Conférence pour examen à sa quatorzième session, accompagné de ses observations et recommandations (EC-58/DEC.4 du 16 octobre 2009).
- 7.2 Le Conseil **a entendu** un rapport verbal des co-facilitateurs pour cette question, MM. Francisco José Aguilar-de Beauvilliers Urbina (Costa Rica) et Martin Strub (Suisse), sur les progrès réalisés lors des consultations.
- 7.3 Le plan à moyen terme pour la période 2010-2012 (EC-57/S/8 C-14/S/1 du 10 juillet 2009) a été distribué aux membres du Conseil avec le projet de budget-programme pour 2010.

Sous-point 7 b) : Recettes et dépenses de l'OIAC pour l'exercice jusqu'au 30 juin 2009, situation de trésorerie et utilisation du Fonds de roulement pour l'exercice jusqu'au 31 août 2009

- 7.4 Le Conseil **a examiné** et **a transmis** à la Conférence, à sa quatorzième session, un rapport du Directeur général sur les recettes et dépenses de l'OIAC pour l'exercice jusqu'au 30 juin 2009 (EC-58/DG.2 du 7 août 2009 et Corr.1 du 8 septembre 2009).
- 7.5 Le Conseil **a noté** un rapport du Directeur général sur les recettes et dépenses de l'OIAC pour l'exercice jusqu'au 30 septembre 2009 (EC-58/DG.12 du 12 octobre 2009).
- 7.6 Le Conseil **a également examiné** et **transmis** à la Conférence, à sa quatorzième session, une note du Directeur général sur la situation de trésorerie et l'utilisation du Fonds de roulement pour l'exercice jusqu'au 31 août 2009 (EC-58/DG.6 C-14/DG.6 du 28 septembre 2009).

Sous-point 7 c) : État de la mise en œuvre par les États parties de plans pluriannuels de paiement convenus pour régulariser le paiement de leurs contributions annuelles impayées

- 7.7 Suite à une décision prise par la Conférence à sa onzième session (C-11/DEC.5 du 7 décembre 2006), le Conseil **a examiné** et **a transmis** à la Conférence, à sa quatorzième session, une note du Directeur général sur l'état de la mise en œuvre par les États parties de plans pluriannuels de paiement convenus (EC-58/DG.7 C-14/DG.7 du 28 septembre 2009).

Sous-point 7 d) : Rapport sur l'application de la politique de la durée de service en 2008

- 7.8 Après avoir examiné cette question à sa session précédente, le Conseil **a examiné** un rapport du Directeur général sur l'application de la politique de la durée de service en 2008 (EC-57/DG.4 du 3 juin 2009) et **a décidé** d'examiner cette question plus avant à sa prochaine session ordinaire. Le Conseil **a rappelé** que, à sa cinquante-troisième session, il s'était félicité de l'intention du Directeur général d'inclure, dans les futurs rapports annuels sur l'application de la politique de la durée de service, des informations détaillées sur la composition du personnel du Secrétariat, et il **attend avec intérêt** de recevoir ces informations.

Sous-point 7 e) : Adoption des normes comptables internationales du secteur public

- 7.9 Le Conseil **a noté** une note du Directeur général sur l'adoption des normes comptables internationales du secteur public (EC-58/DG.3 du 2 septembre 2009) et **a approuvé** une recommandation y afférente pour examen par la Conférence à sa quatorzième session (EC-58/DEC.2 du 15 octobre 2009).

8. Point 8 de l'ordre du jour – Rapport sur l'application en 2009 des recommandations du Commissaire aux comptes

Après **avoir entendu** un rapport verbal du facilitateur pour cette question, M. Nikolas Granger (États-Unis d'Amérique), sur les progrès réalisés pendant l'intersession, le Conseil **a noté** une note du Secrétariat sur l'état de l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (EC-58/S/1 du 27 août 2009).

9. Point 9 de l'ordre du jour – Rapport de l'Organe consultatif sur les questions administratives et financières

- 9.1 Le Conseil **a examiné** et **a noté** le rapport de la vingt-septième session de l'Organe consultatif sur les questions administratives et financières ("l'Organe consultatif"), qui s'est tenue du 31 août au 4 septembre 2009 (ABAF-27/1 du 3 septembre 2009 et Corr.1 du 15 octobre 2009), ainsi qu'une note du Directeur général dans laquelle figurent des commentaires sur le rapport de ladite session (EC-58/DG.10 du 1^{er} octobre 2009).

- 9.2 Le Conseil **a demandé** au Directeur général de préparer, pour sa cinquante-neuvième session, un projet de décision sur les recommandations de l'Organe consultatif concernant la disposition 9.4.02 du Règlement du personnel relative à la réduction de

60 à 30 du nombre de jours de congé annuel accumulé ouvrant droit à compensation, ainsi qu'une note explicative sur toutes implications éventuelles.

9.3 Le Conseil **a noté** la démission de Mme Su-Jin Cho et de M. Takayuki Kitagawa de l'Organe consultatif.

9.4 Le Conseil **a noté** une note du Secrétariat sur les propositions de candidatures à l'Organe consultatif (EC-58/S/3 du 25 septembre 2009) et **a approuvé** la nomination de Mme Sakiko Hayakawa et de M. Yungjoon Jo.

10. Point 10 de l'ordre du jour – Amélioration de l'interaction du Conseil scientifique consultatif avec les États parties et avec les organes directeurs

Le Conseil **a examiné** une note du Directeur général sur les possibilités d'améliorer l'interaction du Conseil scientifique consultatif avec les États parties et avec les organes directeurs, en utilisant au mieux les experts gouvernementaux (EC-58/DG.1 du 22 juillet 2009), et **a encouragé** les États parties à faire connaître leurs opinions sur cette note au Directeur général et **a demandé** au Directeur général de présenter au Conseil, en 2010, un récapitulatif de ces opinions.

11. Point 11 de l'ordre du jour – Projet de rapport d'activité du Conseil exécutif

Le Conseil **a examiné** et **a approuvé** son projet de rapport d'activité pour la période du 28 juin 2008 au 17 juillet 2009 (EC-58/8 C-14/2 du 14 octobre 2009) et **l'a transmis** à la Conférence pour examen à sa quatorzième session.

12. Point 12 de l'ordre du jour – Rapport du Comité des relations avec le pays hôte

À sa onzième session, la Conférence a approuvé une décision par laquelle elle a créé un comité des relations avec le pays hôte (C-11/DEC.9 du 7 décembre 2006). Le Conseil **a noté** un rapport d'activité pour la période décembre 2008-octobre 2009 du Comité des relations avec le pays hôte et **l'a transmis** à la Conférence pour examen à sa quatorzième session (EC-58/HCC/1 C-14/HCC/1 du 9 octobre 2009).

13. Point 13 de l'ordre du jour – Nomination du Directeur général

13.1 Le Conseil **a pris note** des notes du Président concernant le retrait par la Finlande et la Suisse (EC-58/3 du 13 octobre 2009), par l'Indonésie (EC-58/4 du 14 octobre 2009), par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (EC-58/5 du 15 octobre 2009), par l'Algérie (EC-58/6 du 16 octobre 2009) et par l'Allemagne (EC-58/7 du 16 octobre 2009) de leurs candidatures au poste de Directeur général.

13.2 Le Conseil **a recommandé** que la Conférence, à sa quatorzième session, nomme M. Ahmet Üzümcü Directeur général du Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques pour un mandat commençant le 25 juillet 2010 et prenant fin le 24 juillet 2014 (EC-58/DEC.3 du 16 octobre 2009).

14. Point 14 de l'ordre du jour – Questions diverses

- 14.1 Le Conseil **a examiné** et **a approuvé** deux additifs au rapport du Directeur général sur les pouvoirs des représentants des membres du Conseil (EC-57/DG.7/Add.2 du 2 octobre 2009 et Add.3 du 12 octobre 2009).
- 14.2 Le Conseil **a convenu** que les expressions "a pris note de" et "a noté", utilisées dans ses rapports, sont neutres et n'entraînent ni approbation ni opposition de sa part. Le Conseil **a souligné** que ces expressions signifient seulement qu'il a reçu un document et qu'il est informé de son contenu. Le Conseil **a demandé** au Secrétariat de lui fournir, aux fins d'examen, une liste des termes clés régulièrement employés dans les rapports du Conseil.

15. Point 15 de l'ordre du jour – Adoption du rapport

Le Conseil **a examiné** et **a adopté** le rapport de sa cinquante-huitième session.

16. Point 16 de l'ordre du jour – Clôture de la session

Le Président a prononcé la clôture de la session le 16 octobre 2009 à 21 h 18.

- - - 0 - - -